

à Saint-Denis, le 8 novembre 2022

Grève dans les transports le 10 novembre : les personnels ne doivent pas être pénalisés !

SUD éducation 93 intervient auprès du Recteur de l'académie de Créteil et l'IA-DASEN de Seine-Saint-Denis pour que les personnels de l'Éducation nationale ne soit pas pénalisés pendant la grève des transports. Nous demandons qu'aucun personnel ne soit contraint de rattraper des heures manquées en raison de l'arrêt des transports, ni ne soit menacé de retrait sur salaire, en particulier les personnels non-titulaires : AESH, AED, enseignant·es et agent·es contractuel·les qui subissent davantage de pressions hiérarchiques.

SUD éducation apporte tout son soutien aux salarié·es de la RATP.

Le courrier de SUD éducation 93 :

Monsieur le Recteur,

Monsieur l'IA-DASEN de Seine-Saint-Denis

Les organisations syndicales de la RATP annoncent une grève importante le jeudi 10 novembre pour l'augmentation des salaires et la reconnaissance de leurs qualifications. Les personnels risquent de rencontrer des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail. Nous nous adressons à vous afin que les personnels ne soient pas pénalisés en cas de retard important ou d'impossibilité à se rendre sur leur lieu de travail. Aucun personnel ne doit avoir à rattraper des heures de cours en raison d'une absence dûe à l'arrêt des transports en commun, ni être menacé de retrait sur salaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, Monsieur l'IA-DASEN, notre attachement sincère au service public d'éducation.

Bourse du Travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin,
93200 Saint-Denis

01.55.84.41.26
06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org
<http://www.sudeducation93.org/>

